

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

COLLECTE SÉLECTIVE PÊLE-MÊLE QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER ?

Beloeil, le 17 février 2009 - Depuis le début janvier, la collecte sélective est passée au mode **pêle-mêle** qui consiste à placer les matières recyclables en vrac dans le bac roulant. Vous pouvez dès maintenant déposer **sans tri préalable** dans votre bac de récupération toutes les matières recyclables (papier mélangé au verre, plastique, métal, etc.) d'un côté ou de l'autre du séparateur.

Vous pouvez également **enlever le séparateur**. Afin d'**éviter des bris**, nous vous suggérons d'attendre que les grands froids soient passés pour scier les goupilles de retenue.

Rapports d'anomalie

Il peut arriver que la collecte ne soit pas faite chez-vous. Quelles en sont les raisons? Sur 99 rapports d'anomalie recensés par la compagnie responsable de la collecte sélective au début de février, 83 concernent des matières à côté du bac, 13 de petits bacs (64 litres) plutôt que le bac bleu de 360 litres, 1 pour bac non accessible, 1 pour bac endommagé et 1 pour l'utilisation d'un bac à ordures plutôt qu'un bac à récupération.

Les quelques renseignements qui suivent contribueront à ce que la collecte se fasse le plus efficacement possible :

- Vous devez utiliser le bac de 360 litres;
- **Aucune** matière ne doit être déposée **à côté** du bac;
- Votre bac doit être accessible au bras mécanisé (qui a 7 pieds de long). Il est primordial qu'il soit positionné avec les **roues et les poignées vers votre résidence**;
- Votre bac doit être placé **sur votre propriété**, préférablement dans votre entrée, et le plus près possible du trottoir ou de la bordure (au maximum à 2 mètres de la rue);
- Le **couvercle** du bac doit être **fermé** afin de réduire les risques de bris par le camion de collecte et d'éviter que les matières ne soient dispersées par le vent ou détrempées par la pluie.
- Vous êtes invités à défaire vos boîtes de carton afin d'optimiser l'espace dans votre bac, à ne pas compacter les matières et à ne pas y placer des cartons souillés.

Notez que le styromousse (#6) n'est pas ramassé.